

**DÉPARTEMENT
DE LA DROME**

**Commune de
PLAN-DE-BAIX (26400)**

1 place de la mairie

Secrétariat : jeudi 9h - 12h et vendredi 9h - 12 h
Tel : 04.75.76.42.31 / @ mairie.plandebaix@orange.fr

**ARRÊTE 2026-21
portant autorisation annuelle de
travaux, permission de voirie et réglementant
la circulation - AXIONE et ses sous-traitants**

Le Maire de la Commune de PLAN-DE-BAIX,

Vu le Code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22/07/1982 et par la loi 83-8 du 07/01/1983,

Vu le décret 86-475 du 14/03/1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,

Vu les pouvoirs qui lui sont conférés en matière de réglementation de la circulation, Considérant qu'il y a lieu, à l'occasion des **travaux pour l'exploitation et la maintenance du réseau de fibre optique Ardèche Drôme Numérique (ADN), réalisés par l'Entreprise AXIONE — 15 A Rue Laurent Lavoisier- 26 800 Portes lès Valence** de réglementer provisoirement la circulation sur toutes les rues et voies de la Commune,

Arrête :

Article 1 : A compter du 01/01/2027 et pour une durée d'un an :

La Société **AXIONE et ses sous-traitants** pourront prendre des mesures d'interdiction de stationnement, de restriction de circulation en fonction de ses besoins dans le cadre d'une intervention dans les chambres et l'utilisation d'une nacelle pour l'exploitation et la maintenance du réseau ADN sur toutes les rues et voies de la Commune.

Article 2 : L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier.

Article 3 : Une signalisation appropriée sera mise en place.

Article 4 : Monsieur le Maire sera chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Entreprise AXIONE
- Gendarmerie de CREST

Fait à Plan-de-Baix, le 06/10/2026

Le Maire,
Jean-François FAURE

